

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 01122

Numéro SIREN : 525 389 078

Nom ou dénomination : 66 VI

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2023 sous le numéro de dépôt A2023/004470

66 VI
SARL au capital de 49 750 euros
Siège social : 6 Rue Alfred Sauvy
ZAE Mas de la Guarrigue
66 600 RIVESALTES
RCS CARCASSONNE : 525 389 078

*Rapport de Commissariat
à la transformation
d'une SARL en SAS*

Madame, Monsieur,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 15 juin 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés, et de nous prononcer en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de notre analyse de la situation financière de la société 66 VI par rapport aux comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2022 est la suivante :

- Le chiffre d'affaires arrêté au 31 décembre 2022 s'élève à 1 489 540 euros, soit une progression de 25.49 % par rapport à l'exercice précédent ;
- Le total des produits d'exploitation a atteint 1 521 701 euros contre 1 188 812 euros au cours de l'exercice précédent ;
- Les charges d'exploitation se chiffrent à 1 332 629 euros contre 1 122 945 euros en 2021, soit une progression de 18.67 % ;
- Le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire de 189 072 euros en hausse par rapport à 2021.
 - Le résultat financier est à néant ;
 - Le résultat exceptionnel est à néant ;
 - Le résultat net comptable au 31 décembre 2022 se traduit par un bénéfice de 189 072 euros contre un bénéfice de 68 751 euros lors de l'exercice précédent.
- Les capitaux propres de la société s'élèvent à 423 742 euros, dont le capital de 49 750 euros ;
- L'actif circulant au 31 décembre 2022 ressort à 740 841 euros alors que le passif à moins d'un an s'élève à 544 184 euros ; soit un fonds de roulement positif de 196 657 euros.

Le ratio de liquidité générale (Actif circulant/Dettes à court terme) qui traduit la capacité de la société à respecter ses obligations à court terme doit être supérieur à 1. Pour la société 66 VI, ce ratio s'élève à 1.36.

- Au 31 décembre 2022, la société n'a pas contracté de prêt auprès d'un établissement de crédit.

- Le ratio d'indépendance financière (Capitaux propres/Capitaux permanents) qui caractérise l'importance de l'endettement à long terme de la société par rapport à ses capitaux propres ne doit pas être inférieur à 0.50 ; pour la société 66 VI, ce ratio ressort à 1.

Nous avons également vérifié qu'aucun événement significatif n'est intervenu depuis la date du 31 décembre 2022 qui soit de nature à affecter les capitaux propres ainsi que la continuité d'exploitation de celle-ci.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de la société telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part ; en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

L'analyse de la continuité de l'exploitation a été examinée par rapport aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Nous n'avons relevé aucun avantage particulier.

Fait à Béziers, le 19 juin 2023

Le Commissaire aux comptes

Et à la transformation

FIDURIS AUDIT

